

Des repousses d'automne à pâturer

Les précipitations de ces trois dernières semaines, même si elles sont trop tardives, sont bénéfiques pour les prairies et les couverts végétaux. Pour les brebis, tout est bon à pâturer !



DES PLUIES BÉNÉFIQUES DEPUIS LE 22 SEPTEMBRE :

Pluviométrie du 22 septembre au 5 octobre 2019

Préveranges (Cher) :

70 mm

Saulgond (Charente) :

63 mm

Lunegarde (Lot) :

29 mm

Montmorillon (Vienne) :

40 mm

Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne)

60 mm

Des semis sous couvert pour assurer les stocks en 2020

S'il est aujourd'hui trop tard pour planter des prairies en pur, un semis sous couvert de méteil récolté immature est toujours possible jusqu'au 25 octobre sauf en altitude. Le méteil assure une protection à la prairie tout en produisant un fourrage de bonne qualité alimentaire. Ce mélange sera récolté au printemps sous forme d'enrubannage ou d'ensilage. La seconde coupe pourra être pâturée ou fauchée.

Pour planter ces prairies de longue durée, l'idéal est de les semer avec un semoir à double caissons et de rouler. Il est également possible de commencer à semer le

méteil à 3 cm de profondeur puis la prairie à 1 cm de profondeur puis de rouler. En matière de dose de semis, les préconisations sont présentées dans le tableau ci-dessous. L'objectif est d'obtenir 200 à 220 plants de céréales au m² et 35 pieds de protéagineux en sortie d'hiver. Toutes les espèces prairiales peuvent encore être semées à l'exception de la luzerne. Comptez un coût de semences pour le méteil de 155 à 200 € par hectare.

DES EXEMPLES DE DOSES DE SEMIS DE PRAIRIE SOUS COUVERT (PAR HECTARE)

Région	Nouvelle-Aquitaine	Centre-Val de Loire
Prairies (quelles que soient les espèces)	25 à 30 kg	25 à 30 kg
Céréale	100 kg de blé ou de triticale	50 kg de triticale + 25 kg d'avoine*
Protéagineux	35 kg de pois fourrager d'hiver	30 kg de pois fourrager d'hiver + 20 kg de vesce commune

*Majorer la quantité de céréales de 50 à 75 % sur sols à faible potentiel.



Parole d'éleveur

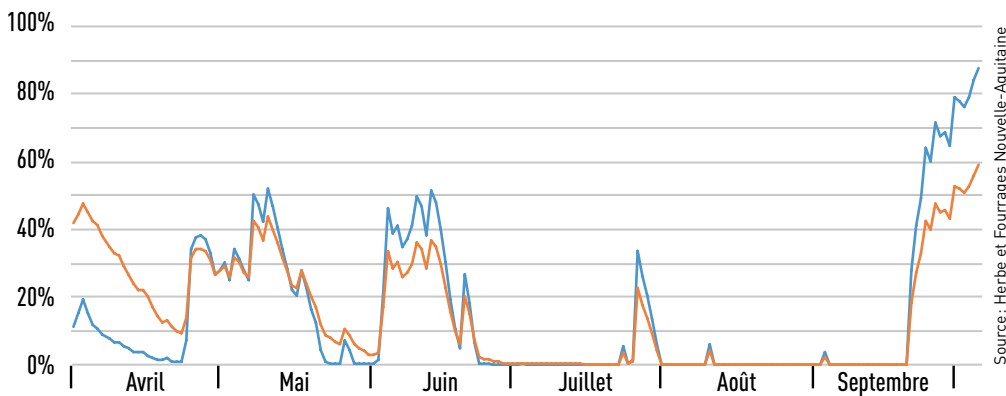
« J'AVAIS SEMÉ UNE PRAIRIE SOUS COUVERT DE MÉTEIL EN AUTOMNE 2018. JE L'AI ENRUBANNÉE AU 15 MAI. DESSOUS, LA PRAIRIE ÉTAIT DENSE ET TRÈS BIEN IMPLANTÉE. »

LA POUSSE DE L'HERBE EST DIRECTEMENT LIÉE À LA RÉSERVE UTILE DES SOLS

Pour que l'herbe commence à pousser, il faut que le niveau de remplissage des réserves utiles atteigne 33 %. À plus de 66 %, la pousse est optimale (exemple de Boussac en Creuse).

— Terres peu profondes : 45 cm
— Terres plus profondes : 75 cm

Réserve utile en 2019



Source : Herbe et Fourrages Nouvelle-Aquitaine

Saisir les opportunités de pâturage cet automne

Les brebis ont la faculté de pâturer de multiples types de couvert, qu'il s'agisse de semis, de repousses ou bien de chaumes. **Pour les prairies qui sortent d'une période de sécheresse, il est nécessaire d'attendre 3 semaines après les premières pluies pour disposer d'un stock d'herbe suffisant à pâturer.**

Les dérobées peuvent être pâturées un mois et demi après la levée. Le sorgho fourrager peut être exploité six à huit semaines après son implantation sous réserve qu'il atteigne une certaine hauteur. Les variétés Sudan Grass présentent un moindre degré de toxicité et les brebis peuvent entrer sur la parcelle dès que le sorgho mesure 40 cm de hauteur. Pour les variétés hybrides, il est impératif d'attendre 60 cm. Un pâturage au fil est nécessaire pour limiter le gaspillage. Par ailleurs, les chaumes de sorgho grains peuvent être pâturés sans restriction. Il en est de même pour le moha.

**REPRODUCTION :
CONSERVER SA CONDUITE HABITUELLE
EN OPTANT POUR DES LUTTES COURTES
SUIVIES D'UN CONSTAT DE GESTATION**



Fiche réalisée avec la participation des réseaux Herbe et Fourrages des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire

En hiver, les brebis sont aussi bien dehors

De décembre à février, le pâturage des prairies par les brebis ne diminue pas leur production annuelle. Les parcelles des bovins ou les couverts végétaux sont alors une aubaine ! Dans une exploitation spécialisée ovine, le niveau de chargement est à adapter à l'herbe disponible. Sur la saison hivernale, il est de l'ordre de 3 à 4 brebis par hectare maximum. Les stades physiologiques à faire pâturer par ordre de priorité sont les suivants : brebis en milieu de gestation ou taries, femelles en lutte, agnelles.

Par ailleurs, toutes les études sur le bien être des brebis en hiver montrent qu'elles sont aussi bien dehors que dedans à condition bien sûr que l'offre alimentaire soit suffisante. En fin d'hiver, elles sont en meilleur état corporel au pâturage qu'en bergerie (cf. tableau). Le pâturage hivernal ne pose pas de problème de santé majeur de type boiterie ni de problème respiratoire.

DES BREBIS EN MEILLEUR ÉTAT CORPOREL AU PÂTURAGE

Mode d'alimentation	Au pâturage	En bergerie
Nombre d'élevages	20	26
Nombres de brebis suivies au total	600	780
Brebis maigres (note < 2) ¹	en début d'hiver	18%
	en fin d'hiver	4%
Humidité de la laine des brebis	extérieur	52,9%
	au contact de la peau	0%
Propreté des flancs (brebis très sales)	Aucune	Dans 5 élevages/26

¹ Notation de 0 à 5, de très maigre à très grasse

➔ AGENDA

28 novembre : les rendez-vous de l'élevage (Charente-Vienne) au lycée agricole de Montmorillon sur le thème « Quelques pistes techniques pour adapter son exploitation ovine aux contraintes climatiques ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

Des fiches techniques et des vidéos sont disponibles sur www.idele.fr (page CIIRPO/rubrique réseaux et partenariats) et sur www.inn-ovin.fr

N° SPÉCIAL EN JANVIER 2020
"AMÉNAGEMENTS DES BERGERIES POUR L'ÉTÉ"

Avec le soutien financier de :

Document réalisé par des techniciens d'organisations de producteurs et de chambres d'agriculture adhérent au CIIRPO des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire. Membres du comité de rédaction de cette lettre : Nathalie Augas (Chambre d'agriculture de la Charente), Odile Brodin (Chambre d'agriculture du Cher), Béatrice Griffault (Chambre d'agriculture de la Vienne), Rodolphe Puig (Chambre d'agriculture du Lot), Danièle Sennepin (Chambre d'agriculture de la Creuse).

Coordonné et rédigé par Laurence Sagot (CIIRPO/Institut de l'Élevage)



Source : Institut de l'Élevage, CIIRPO, INRA 2015